

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence-réurrence	Objet	Période
<input type="checkbox"/> En numéraire (argent) <input type="checkbox"/> En nature	<input type="checkbox"/> Première demande <input type="checkbox"/> Renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> Fonctionnement global <input type="checkbox"/> Projet(s)/actions(s)	<input type="checkbox"/> Annuel ou ponctuel <input type="checkbox"/> Pluriannuel

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

État - Ministère

Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)

Conseil régional

Direction/Service

Conseil départemental

Direction/Service

Commune ou Intercommunalité

Direction/Service

Établissement public

Autre (préciser)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Si oui, date de publication au Journal Officiel :

I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui

non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet ne pas utiliser de sigle)

.....

.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui lesquelles ?

.....

.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée.</i>	
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par exemple Service Civique)</i>	
Nombre total de salarié(e)s :	
Dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salarié(e)s en équivalent temps plein (ETP)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents : <i>Adhérents : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	

5. Budget¹ prévisionnel de l'association

Année 20... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation ²	0
		État : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil.s Régional(aux)	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil.s Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité. publications			
Déplacements. missions		Communes. communautés de communes ou	
Services bancaires. autres			
63 - impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf. etc. Détailler)	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



TOTAL	0	TOTAL	0
-------	---	-------	---

Projet n°

.....

6. Projet – Objet de la demande

Remplir un « rubrique 6 – objet de la demande » (3 pages) par projet

Report :

Votre action a-t-elle fait l'objet d'un report ? Oui Non

Un report de l'action 2023 est-il envisagé ? Oui Non

Feuille de route 2024 du contrat de ville de la Communauté des Communes Giennesoises

Cocher la case concernée par l'action déposée : une thématique & orientation

I – COHÉSION SOCIALE

Éducation

- Action contre l'échec scolaire au sein du premier et du second degré.
- Accès aux activités artistiques et culturelles.
- Action contre le harcèlement.
- Action sur la représentation homme/femme.

Parentalité et accès aux droits

- Création d'un lieu ressource avec la mise en œuvre d'actions régulières.
- Action visant à améliorer la pratique d'une activité physique régulière favorable à la santé.
- Accès à l'information et accompagnement des personnes dans leurs démarches administratives, en partenariat avec les institutions chargées des droits juridiques, économiques et sociaux.
- Actions de lutte contre la fracture numérique et d'accompagnement des publics à l'utilisation de ces outils (lutte contre l'illectronisme).

Lien social, loisirs, sports et culture

- Action contribuant à ouvrir les résidents des QPV vers l'extérieur (séjours en direction des jeunes).
- Action artistique et culturelle.
- Action contribuant à la solidarité intergénérationnelle, interculturelle et à la participation à la vie publique.
- Action sportive en direction des habitants des QPV (notamment les jeunes et le public féminin).

Santé

- Actions de prévention et de dépistage de proximité via différents supports (conférences, action sur espace public, atelier santé, ...) sur les thèmes suivants : la santé alimentaire, la santé mentale, les conduites addictives (écrans, réseaux sociaux, alcools,...) et la toxicomanie notamment auprès des publics jeunes.

Pouvoir d'achat

- Développer des actions ou des ateliers pour permettre aux habitants des quartiers prioritaires de réaliser des économies au quotidien sur différents postes de dépenses (alimentation, énergie...).

II – EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Emploi

- Action de type « aller vers » pour mobiliser les publics « les moins visibles », notamment les plus jeunes d'entre eux (actions hors murs) dans l'objectif de les orienter vers les dispositifs de l'emploi (droit commun) : Parcours emploi compétence (contrat aidé), Garantie Jeunes, PACEA, l'E2C, l'EPIDE, ...
- Action facilitant les rencontres des publics QPV avec les entreprises et les employeurs (jobs dating).
- Action de formation sur les savoirs être, codes fondamentaux du monde du travail, l'image et la confiance, des demandeurs d'emploi des QPV.
- Création de parcours d'insertion par étape afin de traiter la grande diversité des situations des demandeurs d'emploi (nécessité d'un parcours global qui éviterait aux demandeurs d'emploi de passer de structures en dispositifs.).
- Action de communication afin de mieux informer les résidents des QPV sur les possibilités en termes de recherche d'emploi (augmenter la visibilité des dispositifs publics de l'emploi).
- Action de rapprochement écoles et entreprises.

III – CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Mobilité



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



- Action de mobilité visant à soutenir ou à développer les mobilités individuelles ou collectives (bourse aux permis, covoiturage, prêt de véhicules, installation d'une auto-école sociale, ...)
- Mise en œuvre d'un service de transport pour tous et un service de transport à la demande.

Tranquillité et sûreté publique

- Action visant à améliorer la prévention de la délinquance (développer les actions mises en œuvre dans le cadre du CISPD).
- Développer des actions de prévention autour des violences intrafamiliales.
- Prise en charge des victimes et auteurs de violences conjugales.
- Action de rapprochement Gendarmerie/Police Municipale/Pompiers avec les jeunes des QPV.

Cadre de vie

- Action d'animation et de sensibilisation autour des déchets et de la gestion des encombrants.
- Action permettant aux habitants des QPV de les rendre acteurs de leur cadre de vie.

*Pour plus de renseignements sur la feuille de route ci-dessus, vous pouvez contacter :
La direction de projets du Contrat de Ville de la Communauté des Communes Giennesoises*

Projet n°

6. Projet – Objet de la demande

Remplir un « rubrique 6 – objet de la demande » (3 pages) par projet

Intitulé :

Objectifs :

Description :

Bénéficiaires : caractéristiques sociales dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Projet n°

6. Projet – Objet de la demande (suite)

Territoire :

Moyens matériels et humains (voir aussi « CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES » au budget du projet) :

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
salarié(e)s		
Dont CDI		
Dont CDD		
Dont emplois-aidés ⁴		
Volontaires (Services Civiques...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) au

Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

⁴ Sont comptabilisés comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adultes-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc ...



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Projet n°



6. Budget⁵ du projet

Année 20..... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation⁶	0
61 - Services extérieurs	0	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil.s Régional(aux)	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil.s Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications		-	
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou	
Services bancaires, autres			
63 - impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



La subvention sollicité de €, objet de la présente de mande
représente % du total des produits du projet
(montant sollicité / total du budget) x 100

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom, prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association :

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les deux signatures : celles du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci⁸

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondant) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la **Charte des engagements réciproques** conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux, et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières, -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ ;

inférieur ou égal 500 000 euros

supérieur à 500 000 euros

- demander une subvention de :

..... € au titre de l'année ou exercice
20

..... € au titre de l'année ou exercice
20

..... € au titre de l'année ou exercice
20

..... € au titre de l'année ou exercice
20

- Que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association (joindre un RIB).

signature

Fait, le à

8 « Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation de mandataire. Article 1984 du code civil »

9 Déclaration de changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations – préfecture ou Sous-préfecture.

10 Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission Européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides des minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 140/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'État.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de minimis", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.